



## empiètement clim au-dessus de toiture voisine

-----  
Par ltn57

Bonjour,

J'ai acheté en 2012 un appartement équipé d'une clim.

Fin 2015, le propriétaire de l'immeuble voisin (mitoyen, et donc la toiture est en contre-bas) m'a envoyé des recommandés puis récemment assigné au tribunal pour faire déplacer le climatiseur qui est en surplomb de sa toiture (il est fixé au mur de notre bâtiment mais effectivement en surplomb de son toit).

Cette clim a été installée en 2009 avant que j'achète.

La personne qui m'a vendu l'appart est absolument introuvable, je pense qu'il est parti à l'étranger.

Quel recours ai-je? Puis-je me retourner contre le syndic qui sait que la clim était là avant mon arrivée? La clim étant fixée au mur extérieur de l'immeuble, le voisin ne devrait-il pas plutôt attaquer mon syndic?

merci,